

# *Pourquoi je n'ai pas pu...*

témoignage recueilli par Fulvie Loiseau  
de la Maison d'Haïti, en juin 1992

Ils ne m'ont jamais conduite à l'Immigration pour renouveler mon contrat. J'ai travaillé pendant les cinq années qui ont suivi chez ces gens à raison de cent dollars le mois. À partir de 1985, je n'ai reçu aucun salaire; vu que j'étais nourrie, logée gratuitement, je devais travailler aussi gratuitement.

J'ai travaillé sept jours sur sept sans congé. J'ai effectué des tâches ménagères de toutes sortes : repassage, lavage, nettoyage, cuisine. Quand je recevais des lettres de mon fils je ne pouvais pas les lire.

En mai 1986, par un bienheureux hasard, j'ai rencontré une amie de longue date sur le boulevard Saint-Michel; quand je lui ai raconté comment je vivais au Canada, elle m'a conseillée d'aller à la Communauté chrétienne haïtienne de Montréal. Là, on

m'a recommandé de réclamer mon passeport auprès de mes employeurs; ces derniers n'ont pas voulu me le rendre. Ainsi mon amie a-t-elle pris l'initiative de me conduire à l'Immigration. J'avais si peur de retourner en Haïti que je ne mangeais et ne dormais pas.

Dès ma première visite à l'Immigration, on m'a donné un permis de séjour et de travail. Le médecin de l'Immigration a demandé qu'on me donne l'aide sociale. En raison de mon état de santé, je devais rester chez moi pour me reposer et bien me nourrir pour reprendre force car j'étais à l'état squelettique. J'ai rencontré un conseiller à l'Immigration qui m'a encouragée à aller à l'école à la Maison d'Haïti.

En septembre 1986, je suis arrivée à la Maison d'Haïti. C'est là que j'ai commencé à

voir un peu clair. J'ai appris que l'Immigration avait régularisé les gens qui vivaient illégalement au pays en deux occasions, soit en 1980 et 1982. Bien que le gouvernement ait fait appel par la radio, la télévision et les médias pour régulariser la situation de ces gens, je ne pouvais être au courant car je ne regardais pas la télévision puisque je ne comprenais rien. Et ne sachant ni lire ni écrire, ne comprenant pas le français, je ne pouvais pas faire valoir mes droits.

Maintenant, cela fait déjà six ans que je suis des cours à la Maison d'Haïti. Je peux lire des lettres de mon fils et cela me procure une grande satisfaction. Je vis seule depuis six ans, je rêve de l'arrivée de mon fils au Canada.»